

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze et le cinq janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ROSSIERE-ROLLIN, Maire.

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, FISTON, Mme BAILLIN, MM. GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mmes JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, TOUBLANC, Mmes BOURG, MONPOIX, VO VAN, MM. LAURENT, ONDOA BELINGA, SANTERRE, BORZUCKI.

Absents : M. LECANU excusé et représenté par M. BORZUCKI, M. MOREL, Mme CHABOCHE.

Madame CHEVILLARD Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

771592012/01/01 - ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 8 Décembre 2011, adressée par Maître FAGNIER notaire, en vue de la cession de parcelles de terre au lieu-dit « Les Soroises », appartenant aux conjoints BOURON, cadastrées :

- section D n°312 d'une superficie de 2 a 02 ca
- section D n° 328 d'une superficie de 12 a 46 ca
- section D n° 329 d'une superficie de 17 a 84

Considérant que les parcelles D n° 328 et D n° 329 sont des parcelles destinées à desservir l'ensemble de la zone 2AU ; zone à urbanisation future,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir par voie de préemption ces parcelles.

⇒ La vente se fera au prix principal de **15 000.00€**, indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner. Le service des Domaines sera saisi pour l'avis sur le montant indiqué.

⇒ Un acte notarié constatant le transfert de propriété sera établi par Maître FAGNIER.

⇒ Le règlement de la vente interviendra dès signature de la présente vente par les parties.

⇒ Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

771592012/01/02 - CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal institue une régie d'avances auprès de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, installée à la mairie de la commune de DONNEMARIE-DONTILLY, elle fonctionne toute l'année.

La régie paie les dépenses suivantes par chèque tiré sur le compte de dépôt de fonds au Trésor dont le montant maximum d'avance est de **2 000 €** :

- Produits de dessin, de peinture, de sculpture... ou toute autre activité manuelle,
- Produits pharmaceutiques et petits soins médicaux,
- Prestations de services (cinéma, musée, parc de loisirs...)
- Prestations commerciales (laveries, location véhicules.....) avec autorisation préalable de Monsieur le Maire.

771592012/01/03 - DON A LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre émanant de Monsieur LAURENT Philippe, domicilié 1 rue de la Glacière à DONNEMARIE-DONTILLY, faisant donation à la commune d'une parcelle de terre Section D n° 827 au lieu-dit «le Champ du lièvre » d'une contenance de 2 a 55 ca pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, (*M. LAURENT n'ayant pas pris part au vote*) :

- Décide d'accepter ce don dans les conditions exposées ci-dessus.
- Donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires et notamment l'acte administratif.

771592012/01/04 - INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

En raison de la dissolution du SIVU du RPI Gurcy-le-Châtel, Meigneux, Donnemarie-Dontilly, le Conseil Municipal, ayant décidé de créer, lors d'une précédente séance du conseil municipal, les postes nécessaires à intégrer par mutation l'ensemble du personnel du SIVU,
Le Conseil Municipal modifie la délibération du 22/09/2011 concernant les indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) de la manière suivante, avec date d'effet au 01/01/2012 :

Filière	Grade	Fonctions ou service (le cas échéant)	Montant de base annuel	Coefficient multiplicateur
Police	Garde-champêtre ppal		464.32 €	4
Administrative	Adjoint Adm.ppal 2 ^e cl.		469.70 €	8
	Adj Adm. 2 ^e classe		449.33 €	5
Animation	Adj. d'animation 2 ^e cl.	Accueil de Loisirs	449.33 €	8
Culturelle	Adj. Patrimoine 2 ^e cl.	Bibliothèque	449.33 €	4
Sociale	ATSEM 1 ^{ère} classe	Ecole maternelle	464.32 €	4
Technique	Adj. Tech. Ppal 1 ^{ère} cl.		476.13 €	4
	Adj. Tech. 2 ^{ème} cl.		449.33 €	4

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

771592012/01/05 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le devis de l'Entreprise SETA concernant la pose d'un fourreau pour l'extension de l'éclairage public avenue du Ralloj comprenant sur 170 mètres linéaires :

- Le terrassement mécanique pour l'ouverture d'une tranchée dans l'espace vert derrière les bordures,
- La fourniture et pose d'un fourreau D63 rouge, d'une cablette de terre, d'un grillage avertisseur,
- Remblais avec les matériaux du site après sablage, compactage et évacuation des excédents de terre

Le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux pour un montant de **6 630.00 €** et sollicité auprès du Syndicat d'Electrification la subvention correspondante.

771592012/01/06 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FESTIVAL « ENCRE VIVES »

Le nouveau Festival « Encre Vives », porté par l'Association Les Après-midi de Saint Loup, consiste à présenter sur une durée d'une semaine, des animations dans les villages et d'en profiter pour mettre en valeur les initiatives qui existent déjà : cinéma-débat, théâtre interactif, lecture-concert, café-rencontre, ateliers pour les élèves, interventions d'auteurs et d'illustrateurs dans les écoles,

Vu le programme présenté dans le Montois : projection d'un film le 9 Mars 2012 au cinéma de Mons, intitulé « *Dans les pas de Paul-Emile VICTOR, l'aventure polaire* » suivi d'un débat avec les élèves du Collège du Montois animé par Stéphane VICTOR, son fils,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une aide financière de **250 euros** à l'Association Les Après-Midi de Saint Loup.

771592012/01/07 - AIDES FINANCIERES POUR PROJETS PEDAGOGIQUES COLLEGE DU MONTOIS

- Vu les projets scolaires présentés par le Collège du Montois à savoir :
- Voyage à Barcelone pour 5 jours en mars classe de 3^{ème} pour faire découvrir une ville espagnole à travers les visites culturelles et les échanges au sein des familles d'accueil,
 - Voyage en Auvergne pour 4 jours en mai pour une classe de 4^{ème}
 - Voyage en Italie en mars pour les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} (latinistes et hellénistes étant prioritaires),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue au Collège du Montois **1200 €** soit 400 € par voyage

771592012/01/08 - AIDE FINANCIERE POUR PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE DE L'AUXENCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé pour les 52 élèves de CM2, dans le cadre de leur programme d'histoire, d'effectuer une sortie pédagogique à Verdun sur 2 jours et une nuitée pour un coût global de 4 253 €. Une subvention de **1 200 €** leur est allouée.

771592012/01/09 - AIDE FINANCIERE AU CFA INTERPRO DE L'AUBE

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre du CFA Interpro de l'Aube sollicitant une subvention communale visant à améliorer la qualité générale de leurs services et permettre l'insertion professionnelle des jeunes qui leur sont confiés. Un jeune de la commune est en apprentissage de BP Cuisine dans cet établissement. Une subvention de **62.00 €** leur est allouée.

DIVERS

Monsieur le Maire précise :

⇒ Travaux d'hiver envisagés avec les services techniques :

- Réfection des sanitaires de la salle polyvalente
- Remise en état de l'ancien secrétariat de mairie
- Travaux d'aménagement de la bibliothèque

⇒ le nettoyage de la stèle du monument aux morts de Donnemarie sera entrepris au printemps, la remise en peinture des noms figurant sur le monument sera à prévoir.

Madame BAILLIN intervient pour signaler :

⇒ l'assemblée générale du Trait d'Union le 24 Janvier à 18 h 30 en mairie,

⇒ Une prochaine réunion avec la nouvelle directrice de la Maison des Solidarités de Provins est programmée avec notamment la mise en place d'un conventionnement entre le Trait d'Union, la Commune et les Associations,

⇒ L'exposition de la ville aura lieu le 26 Mai 2012 et aura pour thème tout ce qui touche à la généalogie.